

Motion proposée par les élus SNES-SNEP-FSU pour le CA du 11/10/2012

Le lycée Montebello n'a pas perdu d'élèves à la rentrée 2012; pourtant, on lui a annoncé qu'il devrait fonctionner avec 49 Heures- postes en moins par rapport à 2011-2012, ce qui s'est traduit par la suppression d' un poste de Mathématiques, 1 poste d'Anglais, 1 poste d'Espagnol, 1 poste de Physique et 10 heures provisoires en Lettres. En deux ans, alors que le nombre d'élèves a augmenté, le lycée a perdu environ 150 heures postes. Une spécificité de notre lycée est qu'il doit fonctionner avec de nombreux BMP pour assurer certaines langues rares et que ces BMP ne sont jamais repris en compte puisque lors de la dotation en février le calcul prend appui sur les postes de titulaires alors que la réalité de fonctionnement du lycée est, depuis toujours, largement supérieure. Les conséquences sont là :

- Le remplacement d'une collègue d'Anglais dont le congé formation (2ème année) était connu dès la fin juin n'a été que tardivement assuré alors que son service comprend aussi des terminales et des classes préparatoires.
- les élèves de Terminale Littéraire, spécialité Mathématiques (coefficient 4 au baccalauréat) ont été plusieurs semaines sans professeur faute de support budgétaire; il n' y a plus aucun dédoublement en Mathématiques, quelle que soit la classe; le travail en informatique est donc rendu extrêmement difficile malgré les prescriptions des programmes
- Il n'y a plus aucun dédoublement en Anglais et les textes toujours en vigueur sur les effectifs d'une vingtaine d'élèves maximum en Terminale ne sont pas respectés. Beaucoup de groupes de langue dépassent les 30 élèves, alors qu'une réforme généralise l'expression orale à toutes les filières. Certains montent même jusque 35.
- La situation est identique en Espagnol
- En Allemand des élèves de terminale de séries différentes et ne passant pas la même épreuve sont regroupés
- Plus aucun dédoublement non plus en LV3, notamment en Terminale où les élèves sont parfois à plus de 30 ; la situation en Japonais est très préoccupante : faute de moyens, la collègue contractuelle est sur un support de 16h et non 18h alors qu'elle doit mener à terme beaucoup de projets concernant le Japon (le cours de préparation de JLPT, l'échange Colibri, la sortie de Seconde, l'exposition) pour un "traitement brut" de moins de 1486,32 euros (cela correspond à 18 heures de cours (SMIC actuel : 1 425,67 euros)
- Plus aucun dédoublement non plus en Histoire-géographie ni en SES
- En Lettres, 27 HSA sont réparties entre 7 collègues, avec parfois 5 ou 6 HSA dans un service
- Les emplois du temps sont de plus en plus difficiles à concevoir en raison de l'application de la réforme et de l'insuffisance des Heures-Postes. Des ajustements ont encore eu lieu fin septembre, des élèves ne peuvent suivre la totalité des horaires réglementaires
- Faute de moyens également, le seuil de 24 n'a pu être dépassé en TSTG et des élèves, y compris doublants, n'ont pas pu obtenir la spécialité désirée.

Nous avons alerté le rectorat dès le 10/09/2012 sur tous ces points mais sommes restés sans réponse.

Et pourtant les collègues sont pressurés : heures supplémentaires en pagaille (jusque 6 pour certains collègues), heures non payées à cause de la majoration de service qui touche davantage de collègues cette année. Sur ce point, nous ne comprenons pas le choix de la direction : la consigne donnée dans un courrier datant de 2011 l'avait été par l'ancienne Rectrice qui a démissionné, et le motif tant entendu de la « loyauté » vis à vis de la rectrice ne peut plus être donné. La direction aurait dû laisser le rectorat décider. A quoi vont servir les HSA récupérées (il ne s'agit que d'HSA, pas d'heures-postes, la majoration n'est donc pas une condition du fonctionnement du lycée)? En 2011-2012, des heures supplémentaires ont pu être versées pour l'investissement de certains collègues (voyages etc.); tant mieux, mais cela ne peut se faire en diminuant le salaire de base d'autres collègues.

Nous souhaitons que cette année permette la reprise d'un véritable dialogue et nous demandons :

- une recomposition du conseil pédagogique dont le fonctionnement ne sera toujours pas satisfaisant cette année dans sa configuration actuelle : il faut y substituer des réunions ouvertes à tous afin que chacun détermine sa participation selon le sujet, ce qui signifie que la structure institutionnelle du conseil pédagogique doit être l'ensemble des professeurs et des CPE, ce qui est autorisé par les textes.
- la tenue des instances réglementaires et les conditions d'un bon fonctionnement des instances, notamment avec un calendrier qui permette des échanges fructueux entre tous les membres de la collectivité. (impossibilité pour certains collèges de siéger mi-juillet, alors que les problèmes sont importants, et impossibilité de réunir les personnels) .
- un travail collectif sur le projet d'établissement
- La tenue de rencontres régulières avec les organisations syndicales.